

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Choc-des-savoirs-la-classe-prepa-lycee-ou-comment-on-reinvente-l-eau-tiede>



école & société

« Choc des savoirs » : la classe prépa-lycée ou comment on réinvente l'eau tiède...

- Éducation - Actu -
Publication date: mardi 5 décembre 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Parmi les propositions de stratégies pédagogiques pour réaliser le « choc des savoirs » si cher au ministre Attal, une mesure devrait être généralisée à tous les lycées : la classe « prépa-lycée ». Les élèves ayant échoué au DNB (11 % des jeunes de 3e) se verront offrir la possibilité de s'inscrire dans ce dispositif qui n'est pas sans rappeler les actuelles classes passerelles.

Le DNB devient un sésame

Dorénavant, les élèves devront obtenir le DNB pour passer en seconde générale ou technologique, ou en seconde professionnelle. Selon le ministre, ce rite de passage qu'est le DNB a été trop relativisé par les professeurs ou les familles. Actuellement, il n'a aucune incidence sur la poursuite des études des élèves. L'équilibre entre le contrôle continu (maîtrise du socle commun) et les épreuves terminales, actuellement de 50/50, sera revu selon une pondération de 40/60. L'évaluation du socle commun disparaîtra au profit de la non moins célèbre moyenne des notes disciplinaires.

Introduction d'une classe « prépa-lycée »

Dorénavant le DNB certifiera l'acquisition du socle et l'échec à ce « mini-bac » aura des conséquences sur l'orientation des élèves. Pour mieux aider les élèves en difficulté qui n'auront pas eu le brevet, une classe « prépa-lycée » est instaurée, véritable propédeutique préalable à la poursuite de scolarité dans une seconde générale, technologique ou professionnelle.

Ce dispositif, qui se déroulerait au lycée, permettrait aux élèves fragiles d'être affectés dans une année intermédiaire, en plus petits effectifs, avec une attention particulière et une adaptation pédagogique. Il contribuerait à réduire les inégalités scolaires, à prévenir le décrochage et à faciliter la poursuite d'études, tout en permettant aux jeunes de mûrir leurs choix d'orientation. Un tel dispositif pourrait être mis en place à raison d'une classe par lycée.

La fin du « dernier mot aux parents » en 3e

Les parents ne pourront pas s'opposer à l'affectation dans cette seconde passerelle si l'élève n'a pas obtenu son DNB. Environ 85 000 élèves devraient être concernés par cette mesure (11 % d'échec au DNB) et scolarisés dans les classes de seconde « prépa-lycée ». Une question reste en suspens : *quid* des élèves n'ayant pas obtenu le DNB et qui voudraient aller en CAP ?

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, ce dispositif « prépa-lycée » n'est pas une découverte, ce type de dispositif existe déjà localement. Sa généralisation peut être un levier pour permettre à des jeunes en difficulté de « raccrocher » avec l'École. Le SE-Unsa sera vigilant sur les moyens déployés pour l'ouverture de ces classes à effectifs réduits dans tous les lycées ainsi que sur les enseignements qui y seront proposés.

>> Lire les autres articles sur les annonces « choc des savoirs » :

- [Un leurre empreint de nostalgie](#)
- [Élèves en situation de handicap, les grands oubliés](#)
- [Le manuel labellisé est-il un petit livre rouge pédagogique ?](#)

- [L'aménagement des horaires des élèves, une orientation précoce déguisée](#)
- [Les groupes de niveau au collège, une mesure inefficace](#)
- [L'intelligence artificielle ne remplacera jamais les enseignants](#)
- [Nouveau DNB, une évolution qui enterre le socle de compétences](#)